Ville de Mèze

N°31

DECISION DE M. LE MAIRE
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

« Transition énergétique - Rénovation des installations de génie climatique du cinéma municipal - Le Taurus»
Consultation N° 23MA-002

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu l'offre unique présentée par la société CLIMATEC dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise CLIMATEC en vue de l'attribution du marché public n° 23004, se révèle être conforme aux attentes de la commune ;

DÉCIDE :

Article 1 :
L'offre présentée par l'entreprise CLIMATEC, 11 rue Charron 34230 Paulhan, est retenue pour l'attribution du marché public n° 23004 relatif au marché de travaux de transition énergétique : travaux de rénovation des installations de génie climatique du cinéma municipal « le Taurus » pour un montant de 44 231.00 € HT.

Article 2 :
Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze, compte 2135 chapitre 21.

Ville de Mèze

N°31

Article 3 :
Le Maire, par délégation n° 15 en date du 15 Décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site internet de la ville, rubrique « actes administratifs »
- Transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 5 :
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze – rubrique « Actes administratifs » ainsi que de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 05 avril 2023

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	6.04.2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	6.04.2023
Acte publié, affiché et notifié le	6.04.223

ACTE EXECUTOIRE

Le Maire,
Thierry BAËZA

VILLE de MEZE ☆ Hérault ☆ Département